

SURSOLE

Projet

Dans le cadre de la nouvelle Politique Commune de la Pêche (Règlement (UE) n°1380/2013), l'article 15 définit la mise en œuvre progressive de l'obligation de débarquement pour les espèces soumises à quota ou à limites de captures. Au 1er janvier [...]

Thématique : Espèces pêchées ou élevées, stocks | **Localisation** : Golfe de Gascogne | **Filière** : Pêche

 Projet : Terminé

 **Porteurs du projet :** Organisation de producteurs Les Pêcheurs d'Aquitaine (OP Pêcheurs d'Aquitaine),

 **Financeurs :** France Filière Pêche (FFP),

Contexte

Dans le cadre de la nouvelle Politique Commune de la Pêche (Règlement (UE) n°1380/2013), l'article

15 définit la mise en œuvre progressive de l'obligation de débarquement pour les espèces soumises à quota ou à limites de captures. Au 1er janvier 2019, tous les navires seront soumis à l'obligation de débarquement pour la sole commune dans le Golfe de Gascogne, et ce quel que soit le métier pratiqué.

Cependant, il existe plusieurs exemptions à l'obligation de débarquement, dont une concernant les « espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés, compte tenu des caractéristiques des engins, des pratiques de pêche et de l'écosystème ».

La sole commune est l'une des principales espèces cibles pour les adhérents à l'OP Pêcheurs d'Aquitaine. En 2015, la sole commune est la 2ème espèce débarquée en valeur, et la 7ème en volume.

L'OP Pêcheurs d'Aquitaine, conforté par ses adhérents et par les résultats préliminaires du projet ENSURE sur le fort potentiel de survie de la sole après capture, a ainsi décidé de porter un projet ayant pour objectif d'étudier de manière quantitative le taux de survie de la sole commune rejetée dans la partie sud du Golfe de Gascogne.

Ce projet a été structuré autour d'objectifs visant à élaborer une méthodologie conforme aux recommandations du CIEM (WKMEDS).

Objectifs

- ✓ Quantifier la survie des rejets de sole dans les conditions normales de pêche commerciale
- ✓ Identifier les facteurs qui influencent la mortalité des soles rejetées
- ✓ Proposer des mesures pour améliorer le survie des soles rejetées

Actions

Les flottilles étudiées ont été sélectionnées à partir de taux de rejets connus de leurs métiers et de l'importance des métiers concernés dans la pécherie de sole du sud du Golfe de Gascogne. Les deux métiers principaux pour lesquels les rejets de soles sont les plus problématiques dans le sud du Golfe de Gascogne ont été sélectionnés comme cas d'étude. Il s'agit du chalut de fond classique avec maillages de 80 mm en condition hivernale et du chalut de fond d'un maillage compris entre 35 et 45 mm utilisé durant la période estivale pour cibler le céreau.

Les expérimentations sont réalisées à bord de navires de pêche professionnelle sur des marées et des opérations de pêche représentatives des pratiques de pêches commerciales classiques dans le sud du Golfe de Gascogne. L'échantillonnage s'est déroulé en Ex-Aquitaine, dans la zone côtière (12 milles nautiques) allant de la pointe d'Arcachon au sud à la pointe de Grave au Nord, à bord de 3 chalutiers de 16 à 17 mètres immatriculés à Arcachon.

L'approche expérimentale retenue se base sur l'observation de la vitalité avec évaluation de l'état de santé général des poissons observés à bord de navires de pêche commerciale couplée à une période d'observation prolongée en captivité à bord et à terre, afin d'observer l'évolution du taux de mortalité au cours du temps, et ce jusqu'à atteinte d'un pallier de mortalité.

Pour cette étude, un dispositif de maintien en captivité des soles à bord a été spécialement conçu. Ce dispositif s'adapte à tout type de navire, peut facilement être débarqué et transporté, et permet de recréer les conditions les plus proches possibles des conditions réelles de rejet en mer (ajout de sable au fond de chaque bac, contrôle de la température et des autres paramètres physico-chimiques). Une épaisseur de substrat en sable de Loire a notamment été placée au fond de chaque bac afin de permettre aux soles de s'enfouir. Une fois la marée expérimentale terminée, le dispositif de maintien en captivité contenant les soles échantillonnées est débarqué et acheminé au hall d'expérimentation de la station Ifremer de La Rochelle, basée à L'Houmeau. Les soles sont alors transférées dans les bassins à terre et un suivi quotidien des mortalités est effectué pendant 15 jours minimum.

Résultats

La mise en œuvre du protocole expérimental s'est déroulée au cours de 4 marées effectuées entre octobre 2016 et juin 2017. Ainsi, 149 individus témoins et 385 individus expérimentaux ont été échantillonnés.

Cette étude a permis de réaliser un protocole expérimental conforme aux recommandations scientifiques pour l'étude du taux de survie de la sole commune rejetée après capture par les navires de pêche professionnelle. La méthodologie et le matériel utilisés au cours des marées effectuées à bord des navires de pêche volontaires ont prouvé leur efficacité en permettant de récolter des données en conditions réelles de pêche, de maintenir des poissons sauvages en captivité sur une longue durée mais aussi de limiter au maximum les biais induits par l'expérimentation elle-même.

Cette méthodologie constitue donc une base solide sur laquelle pourront s'appuyer de futures études visant à estimer le taux moyen de survie de la sole ou d'autres espèces telle que la plie.

Cependant, les expérimentations réalisées dans le cadre de l'étude n'ont pas abouti à des résultats fiables du fait du manque de représentativité des données. Il n'a donc pas été possible de calculer un intervalle de taux de survie pour la sole commune capturée au chalut de fond dans le sud du Golfe de Gascogne.